

Vu le 19/11/25
 Commissaire Enquêteuse
M-A LAMBERT
~~docket de la page~~

Elaboration du PLU de BANON

Bilan de la concertation 30 juillet 2025

L'ELABORATION DU PLU

Les étapes de l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme

La procédure d'élaboration d'un PLU comprend plusieurs étapes :

Le Conseil municipal délibère sur le PLU et précise les modalités de la concertation avec la population	
Réalisation du diagnostic territorial et état initial de l'environnement	Phase de concertation
Réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)	
Le Conseil Municipal débat sur les orientations générales du PADD	
Réalisation du zonage et du règlement du PLU	
Montage des annexes du PLU	
Le Conseil Municipal arrête le projet de PLU et tire le bilan de la concertation	
Consultation des Personnes Publiques associées	
Réalisation de l'enquête publique	
Le Conseil Municipal approuve le PLU	

Les modalités de la concertation

Par délibération en date du 22 Décembre 2015, la commune de Banon a prescrit la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme.

La présente délibération définit les modalités de concertations tout au long de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme :

- La publication dans la presse locale et l'affichage en mairie

- L'information sur l'avancement de l'élaboration du PLU par le biais du site internet de la commune et du bulletin municipal
- La mise à disposition en mairie d'un registre servant à recueillir par écrit les remarques
- L'organisation de deux réunions publiques

LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Publications

Dans le journal municipal

Le journal municipal a publié plusieurs articles et paragraphes dans lesquels l'élaboration du PLU est mise en avant, entre Janvier 2021 et Janvier 2023. Les articles publiés permettent de suivre l'avancée de la procédure d'élaboration du PLU, détaillée avec les différents documents du Plan Local d'Urbanisme de la commune. La publication de paragraphes spécifiques permet aussi d'annoncer des réunions publiques où les habitants de Banon peuvent participer, et font des points sur les avancées concernant les projets de photovoltaïque.



Urbanisme



PLU. Les travaux ont repris depuis la fin du mois d'avril avec le cabinet Altereo. La commission a actualisé et validé les documents de base :

- Le diagnostic territorial,
- L'état initial de l'environnement,
- Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ils se sont poursuivis sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ces travaux seront présentés le 3 novembre aux PPA (Personnes Publiques Associées), c'est-à-dire aux représentants des différents corps administratifs : Région, Département, différentes chambres : métiers, commerce, agriculture, et aussi les gestionnaires de réseau - énergie, eau – ainsi que les maires des communes limitrophes.

Et ils seront également présentés à la population de Banon au cours de la **réunion publique** qui aura lieu le **15 novembre à 18h30** dans la salle multi-activités.

Article du journal municipal de Novembre 2021

Banon



Actus

Mai 2022

Le mot de Madame le Maire

Au mois de janvier nous vous annoncions avec le conseil municipal (Banon Actus janv. 22) que nous allions organiser trois manifestations.

Après la réunion publique à propos du PLU (3 mars) et celle sur l'implantation des projets photovoltaïques sur les sites – le Plan et les Mûres Basses (4 avril), nous allons enfin inaugurer notre salle multi-activités!

Article du journal municipal de Mai 2022

Dans la presse régionale

Le PLU de Banon a aussi fait l'objet d'une publication dans un quotidien régional français : La Provence. Cet article avait pour but de diffuser l'état d'avancement de la procédure et de mobiliser les habitants pour la participation à la réunion publique du 5 Février 2019.



Les réunions publiques

Plusieurs réunions publiques ont été organisées pour présenter et débattre du diagnostic, des orientations proposées ainsi que du zonage et du règlement.

- Réunion publique en Octobre 2018 pendant la phase de travail sur le diagnostic et sur l'état initial de l'environnement.
- Réunion publique en Février 2019 pendant la phase de travail sur le PADD.
- Réunion publique en Mars 2022 pendant la phase de travail sur le PADD et les OAP.
- Réunion publique en Décembre 2023 pendant la phase de travail sur le zonage et le règlement.

Réunion avec le monde agricole

Une réunion a été organisée avec des exploitants agricoles le 25 septembre 2017 lors de la phase de diagnostic afin de comprendre les enjeux qu'ils pourraient soulever et les appréhender dans la proposition d'orientations pour la commune.

Réunion avec les acteurs institutionnels

Quatre réunions avec les personnes publiques associées (PPA) ont été organisées dans le cadre de la concertation de Banon. Elles correspondent aux moments où le projet s'est construit et que leur avis était nécessaire pour éviter au document d'urbanisme de ne pas rentrer en conformité avec d'autres documents supra-communaux.

- Réunion PPA du 10 Octobre 2018 sur la présentation du diagnostic territorial et sur les perspectives de développement.

- Réunion PPA du 3 Novembre 2021 sur la présentation des mises à jour du diagnostic et du PADD.
- Réunion PPA du 19 Janvier 2023 sur la présentation du PADD mis à jour, des OAP et du zonage et règlement.
- Réunion PPA du 20 Juin 2023 sur la présentation du PADD, des OAP, du zonage et du règlement.

Le débat du PADD

Le PADD a été débattu en Conseil Municipal, conformément à la procédure administrative à suivre lors de l'élaboration d'un PLU.

- Premier débat du PADD le 29 Janvier 2019
- Second débat du PADD le 6 novembre 2023

L'exposition évolutive de panneaux de concertation

Au cours de l'élaboration du PLU, des panneaux de présentation ont été présentés en réunion publique. Au total, 6 panneaux ont été réalisés : 2 concernant le diagnostic territorial et l'état initial de l'environnement de la commune de Banon, 3 concernant le projet d'aménagement et de développement durables et un panneau concernant les deux orientations d'aménagement et de programmation.

Le registre de la concertation

La commune de Banon a mis en place depuis la prescription du PLU en mairie un registre de la concertation pour recueillir l'ensemble des remarques des administrés tout au long de la procédure de PLU. Le registre de la concertation fait état de 3 observations.

Toutes les observations concernent la requête d'un changement de zonage pour permettre aux parcelles de devenir constructibles. Une a pu être considérée dans le projet du PLU de par sa cohérence avec les principes des différentes lois en vigueur que doit respecter le document d'urbanisme notamment sur le développement qui doit se faire dans l'enveloppe urbaine déjà existante.

En revanche d'autres n'ont pas pu être considérées car contraires aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU et aux normes des documents supra communaux (SCoT et SRADDET). En effet, ces demandes vont à l'encontre de la préservation des espaces agricoles et de la limite de l'étalement urbain.